

2 en 1



Orange / Bleu

Jaune / Bleu

Rouge / Noir



Taille	S	M	L	XL	XXL	XXXL
Jaune / Bleu	70629	70630	70631	70632	70633	70634
Orange / Bleu	70639	70640	70641	70642	70643	---
Rouge / Noir	---	70680	70681	70682	70683	---

Description Générale / Matériaux

Tissu Haute-visibilité	94% polyester + 6% Spandex , 300G/m ²
Tissu de contraste	94% polyester + 6% Spandex, 300G/m ²
Fermeture	Fermeture éclair jusqu'en haut du col
Col	Col haut
Capuche	Capuche dissimulée dans le col, ajustable par cordon
Manches	Amovibles, poignets ajustable avec bandes agrippantes
Serrage bas	Elastique avec codon
Spécificités	Protège reins
Bandes	Bandes rétro réfléchives 3M cousues (2 bandes autour du torse, 2 bandes autour de chaque bras, 1 bandes sur chaque épaule)
Poches	2 poches basses avec fermeture éclair étanche, 1 poche poitrine avec fermeture éclair étanche

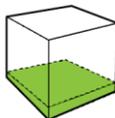
Packaging & Stockage



× 1 =
1 pièce par sachet



× 10 =
10 sachets par carton



Toujours transporter et stocker l'article dans son emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec, à l'abri des rayons direct du soleil

Normalisation

Ce vêtement est conforme au modèle de l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de

**L'attestation CE de type n° 7314 (Issue 1).
Délivrée par SATRA (organisme notifié n° 0321)**

EN 20471:2013 Classe 3

- Surface matière = 2/3 (Taille S)
- Surface matière = 3/3 (Taille M et plus)
- Surface matière = 1/3 (sans manches)



Ce modèle est en conformité avec la norme EN340

Instructions de lavage:

5 lavages possibles



Explication générale des normes

EN 20471:2013

Vêtement haute-visibilité à usage professionnel

- Classe 1 : Niveau minimal de protection (0.14 m² de tissu fluorescent, 0.10 m² de bandes rétro réfléchives)
- Classe 2: Niveau de protection intermédiaire (0.50 m² de tissu fluorescent, 0.13 m² de bandes rétro réfléchives)
- Classe 3: Niveau de protection maximal (0.80 m² de tissu fluorescent, 0.20 m² de bandes rétro réfléchives)



EN 340:2003

Vêtement de protection – Exigences générales

- Ergonomie
- Innocuité
- Désignation de la taille
- Vieillessement
- Compatibilité et marquage du vêtement de protection et des informations qui doivent être fournies par le fabricant avec le vêtement de protection



EN 342: 2004

Vêtement de protection contre le froid

- A: Résistance thermique I_{CLER}
- B: Résistance thermique I_{CLE}
- C: Perméabilité à l'air (3 niveaux)
- D: Résistance à la pénétration d'eau (2 niveaux)



EN 343: 2003

Vêtement de protection contre la pluie

- X: Résistance à la pénétration d'eau (3 niveaux)
- Y: Résistance à la vapeur d'eau – propriétés respirantes (3 niveaux)



EN 14058: 2004

Vêtement de protection contre les climats frais

- A : Classe de résistance thermique (3 niveaux)
- B : Classe de perméabilité à l'air (3 niveaux)
- C : Classe de résistance à la pénétration d'eau (2 niveaux)
- D : Valeur de l'isolation I_{cler}
- E : Valeur de l'isolation I_{cle}

